

«work-in-progress»

Avec l'appel à candidatures «work-in-progress», la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia se focalise sur les processus de recherche et travail artistiques. Ce soutien vise à permettre aux musiciens et musiciennes, groupes et ensembles suisses de se concentrer librement sur des processus de recherche et de développement musicaux. Les formes que prendront les résultats finaux ne doivent être définis à l'avance.

Les contributions accordées dans le cadre de «work-in-progress» doivent

- permettre des processus de recherche et de développement musicaux approfondis, ou offrir des possibilités pour des sessions intensives de travail artistique, dont le résultat final ne doit pas être forcément prédéfini.
- servir au développement de nouveaux formats de production et de performance et/ou
- permettre l'expansion durable des réseaux dans le domaine artistique-crétatif ou technologique.

Sont éligibles les projets issus de tous les domaines de la création musicale actuelle (musique contemporaine, jazz, pop, nouvelle musique folklorique, art sonore, théâtre musical, etc.) qui

- sont réalisés par des musiciennes et musiciens professionnels suisses qui sont régulièrement actifs sur le plan international,
- ont le potentiel de contribuer de manière significative au développement artistique des participants et participantes ou de donner des impulsions à la création musicale suisse.
- convainquent par leur planification professionnelle et leur budget approprié,
- ont lieu en 2021, et
- peuvent être effectués dans le respect de toutes les mesures sanitaires en vigueur dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.

Sont exclus les productions de supports de son ainsi que les projets qui peuvent être soutenus dans le cadre d'autres mesures de soutien de la Fondation. En outre, un soutien n'est pas possible si le projet ou la partie du projet qui fait l'objet d'une demande de soutien à Pro Helvetia bénéficie déjà du soutien d'une autre instance de la Confédération, notamment par des contributions cantonales à des projets de transformation.

Les requêtes peuvent être déposées par des personnes physiques ou morales. Les projets réalisés conjointement par des participantes et participants issus de différentes régions linguistiques de la Suisse ou impliquant une collaboration avec des musiciens ou musiciennes internationales sont particulièrement bienvenus.

Les requêtes doivent comprendre les éléments suivants :

- description détaillée du projet, motivation et déroulement temporel
- courtes biographies des participantes et participants,
- liste des activités internationales du ou des musiciens et musiciennes concernés au cours des dernières années et
- budget et plan de financement.

La contribution maximale est de 5 000 CHF pour les projets individuels et de 20 000 CHF pour les projets de collectifs (groupes, ensembles). Les demandes doivent être soumises en ligne via www.myprohelvetia.ch. La date limite de soumission est fixée au **21 mars 2021**.